



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : FINANCES 8

**OBJET : MODIFICATION DE
L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE
REDYNAMISATION DES SITES DE
DEFENSE**

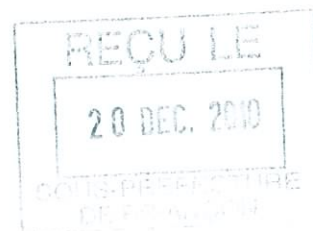
Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Par délibération en date du 15 juin 2009, le conseil municipal a entériné le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, et en a autorisé la signature.

Ce contrat s'articulait autour des quatre axes suivants :

1-Actions de développement économique

Dans ce cadre, étaient prévues les actions suivantes :

- Création de deux pépinières d'entreprises situées dans les casernes ;
- Raccordement de ces bâtiments d'activités artisanales et industrielles au réseau très haut débit que la communauté de communes entend réaliser ;
- Etude pour la réalisation d'un centre de formation aux métiers du bâtiment et de la montagne.

2-Actions de renforcement et de diversification touristique

Dans ce cadre, étaient prévues les actions suivantes :

- Aménagement de places de stationnement au pied du téléphérique du Prorel ;
- Recrutement d'un chargé de mission UNESCO pour la mise en valeur touristique du patrimoine ;
- Reproduction par la commune d'une maquette de la cité Vauban (plan relief) et présentation en 3 dimensions des ouvrages classés au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Création d'un musée du 15-9 au sein du quartier Berwick ;
- Etudes en vue de la réalisation d'un centre des congrès sur le site du fort des Têtes.

3-Développement de la capacité de logement

Dans ce cadre, étaient prévues les actions suivantes :

- Viabilisation du terrain du Lautaret pour la construction de 20 à 30 logements destinés à l'accession à la propriété ;
- Réalisation de 40 logements sociaux locatifs.

4-Mesures d'accompagnement

Dans ce cadre, étaient prévues les actions suivantes :

- Dépollution du Fort des Têtes ;
- Aménagement des accès dans le quartier Berwick.

Le montant total de ce contrat s'élevait à 11 128 417 euros HT, financés à hauteur de 1 160 165 € par l'Union Européenne, 2 900 720 € par l'Etat, 1 846 423 € par le Conseil Régional, 1 751 748 € par le Conseil Général et 3 469 361 par le maître d'ouvrage.

Il est apparu souhaitable, compte tenu de la réorientation des priorités de la collectivité, liées aux contraintes financières de la commune qui conduisent à se fixer sur les dossiers les plus urgents et générateurs de développement, et après concertation avec les partenaires financiers de solliciter un avenant au contrat permettant d'orienter différemment certaines actions prévues au départ.

Aussi, par délibération n° 2010-124 en date du 29 avril 2010, le conseil municipal de Briançon a décidé d'approuver un avenant n° 1 au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense.

Aujourd'hui, compte tenu d'une modification du plan de financement du poste de Chargé de mission UNESCO, telle qu'elle a été exposée dans la précédente délibération, il convient que le conseil municipal délibère à nouveau pour intégrer cette modification dans l'avenant n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 1 intégrant la modification exposée ci-dessus et de solliciter des partenaires co-signataires du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense la signature dudit avenant.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant à intervenir au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, le ou les éventuels avenants supplémentaires audit contrat, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dudit contrat.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

